



FFR

GUIDE ASSURANCE
ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
DESTINÉS AUX
NON-LICENCÉ.E.S
DE LA FFR



ASSURANCE POUR ÉVÉNEMENTS SPORTIFS IMPLIQUANT DES NON LICENCIÉS

Présentation détaillée sur les extensions d'assurance pour les événements sportifs impliquant des participants non licenciés. Nous allons explorer ensemble les différentes options disponibles pour assurer votre manifestation sportive, les démarches à suivre en cas d'accident, et les informations essentielles pour une organisation sécurisée.

Vous organisez :

- une journée découverte, initiation du rugby, tel que :



- un entraînement occasionnel ou un match amical,

Cette présentation vous guidera pas à pas pour sécuriser votre événement et protéger tous les participants.

AUTORISATION PREALABLE DE LA RENCONTRE

Toute rencontre doit préalablement être autorisée par la Ligue régionale ou la FFR.

Il est donc nécessaire, avant toute autre démarche, de solliciter l'autorisation préalable pour s'assurer que le match pourra se dérouler.

DÉTERMINER LE TYPE D'ASSURANCE NÉCESSAIRE

ÉVALUATION DE LA DIMENSION COMPÉTITIVE

Déterminez si votre manifestation à une dimension compétitive (délivrance d'un titre départemental, régional ou national)

EXAMEN DU RÈGLEMENT

Vérifiez si le règlement de votre manifestation impose aux participants d'avoir une licence

IDENTIFICATION DU TYPE D'ACTIVITÉ

Établissez si votre événement vise à faire découvrir le rugby ou relève de l'école de rugby (jusqu'aux M14 et F15)

CHOIX DE L'EXTENSION APPROPRIÉE

Sélectionnez entre "Initiation au Rugby" ou "Pratique Occasionnelle" selon les critères précédents et uniquement pour les participants non licenciés

LES DEUX TYPES D'EXTENSIONS D'ASSURANCE

EXTENSION "INITIATION AU RUGBY"

Cette extension est adaptée pour les événements ayant pour but de faire découvrir le rugby auprès des majeurs et des mineurs (opérations de découverte).

Elle convient également aux activités relevant de l'école de rugby, c'est-à-dire jusqu'aux catégories M14 et F15 inclus.

Coût : 60 euros par groupe de 50 personnes et par mois.

EXTENSION "PRATIQUE OCCASIONNELLE"

Cette extension est nécessaire pour les entraînements et/ou matchs occasionnels hors compétition qui ne relèvent pas des catégories précédentes.

Elle couvre des événements ponctuels impliquant des joueurs non licenciés dans un cadre non compétitif.

Coût : 145 euros par événement et par groupe de 50 personnes.

PROCÉDURE DE SOUSCRIPTION

1 ACCÉDER À LA PLATEFORME EN LIGNE

Rendez-vous sur le site dédié de Marsh à l'adresse <https://connexion.marsh.com/client/optionsclubsffr> pour débiter le processus de souscription.

2 PRÉPARER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES

Munissez-vous du numéro d'affiliation de votre club et d'un téléphone portable pour recevoir le code de confirmation par SMS.

3 COMPLÉTER LE FORMULAIRE

Remplissez tous les champs requis, sélectionnez l'extension appropriée et validez votre demande. La souscription s'effectue en seulement quelques minutes.

4 RECEVOIR LA CONFIRMATION

Une fois la souscription validée, vous recevrez une attestation qu'il faudra conserver précieusement en cas de besoin lors d'un sinistre.

FACTURATION ET PAIEMENT

Responsabilité financière

L'organisateur de la manifestation est responsable du paiement de l'extension d'assurance souscrite. Il est important de prévoir ce coût dans votre budget d'organisation.

Périodicité de la facturation

La facturation est effectuée sur une base biannuelle, directement auprès de la Fédération Française de Rugby (FFR), ce qui simplifie le processus administratif.

Mécanisme de règlement

La FFR inscrit ensuite les écritures correspondantes sur le compte club des associations concernées. Cette méthode centralise les opérations financières et garantit leur traçabilité.



GESTION D'UN ACCIDENT GRAVE



INTERVENTION IMMÉDIATE

En cas d'accident grave nécessitant une évacuation, contactez immédiatement les services d'urgence (SAMU, pompiers) pour une prise en charge médicale rapide.



CONTACTER L'ASSISTEUR ET LA FFR

Si la blessure nécessite un rapatriement, contacter MUTUAIDE avant d'engager des frais : par téléphone (01 48 82 63 96 depuis la France, +33 1 48 82 63 96 depuis l'étranger).

Informez également la FFR (dajc@ffr.fr)



DOCUMENTER L'ACCIDENT

Recueillez toutes les informations pertinentes concernant l'accident : circonstances précises, témoignages, photos si possible, et coordonnées des personnes impliquées.



CONSERVER LES JUSTIFICATIFS

Gardez tous les documents médicaux et factures liés à l'accident en vue de la déclaration et des futurs remboursements.

DÉCLARATION D'ACCIDENT

COORDONNÉES DE CONTACT

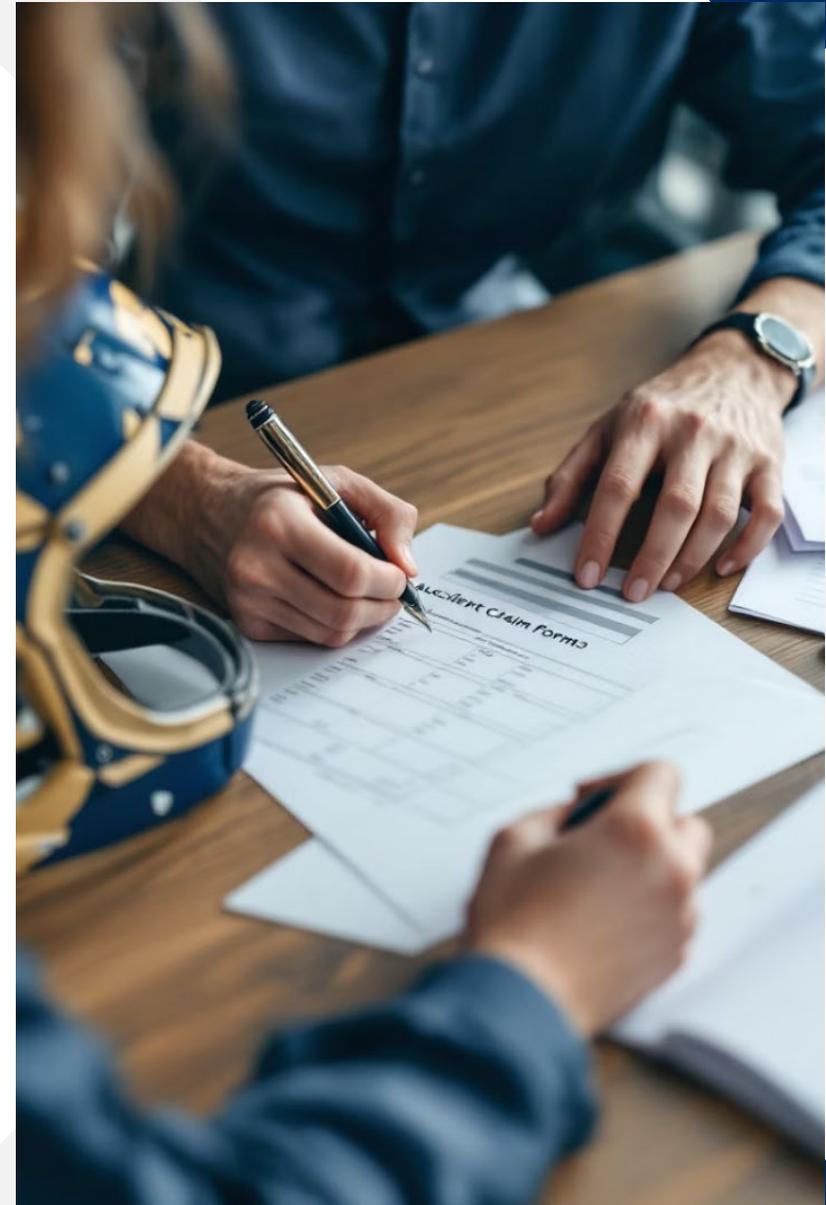
Envoyez votre déclaration à gestion.ffr@assurance.marsh.com avec toutes les informations requises pour un traitement rapide de votre dossier.

INFORMATIONS À FOURNIR

- Date, lieu et nom de la manifestation concernée
- Nom, prénom et coordonnées de la personne accidentée
- Circonstances détaillées de l'accident
- Coordonnées d'éventuels témoins

DOCUMENTS À JOINDRE

N'oubliez pas d'inclure l'attestation de souscription à l'extension d'assurance et, ultérieurement, les documents médicaux requis, notamment le certificat médical initial de constatation des blessures.



PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

1. DÉCLARATION INITIALE (CLUB)

Envoyez votre déclaration complète avec toutes les informations requises à MARSH, le courtier de la FFR

4. REMBOURSEMENTS

Réception des remboursements selon les garanties prévues par l'extension souscrite.



2. DOCUMENTS MÉDICAUX

Fournissez les documents médicaux nécessaires selon la nature des blessures constatées par les Médecins.

3. EXAMEN DU DOSSIER

Après analyse et validation de votre dossier par l'assureur, le processus de remboursement est enclenché.

SUPPORT ET ASSISTANCE



CONTACT PAR EMAIL

Pour toute question relative à votre accident ou à votre dossier de remboursement, vous pouvez contacter MARSH par email à gestion.ffr@assurance.marsh.com. Une équipe dédiée traitera votre demande dans les meilleurs délais.



ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

MARSH est également joignable par téléphone au 01 87 21 27 81, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, puis de 14h à 18h. Des conseillers spécialisés pourront répondre à toutes vos interrogations.



ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE

Pour les situations d'urgence nécessitant un rapatriement, le service MUTUAIDE est disponible 24h/24 et 7j/7 au 01 48 82 63 96 depuis la France ou au 33 1 48 82 63 96 depuis l'étranger.

RÉCAPITULATIF ET CONSEILS PRATIQUES



En suivant ces recommandations et en comprenant parfaitement les procédures décrites dans cette présentation, vous serez en mesure d'organiser des événements sportifs non licenciés en toute sécurité. N'hésitez pas à contacter les services d'assistance mentionnés pour toute question supplémentaire.